

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET DE
LA PROMOTION DE LA FEMME
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE
DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

Décret n° 2001-379 du 26 juillet 2001
MFPRAPF/DGFP/DPME-SR 078A
Portant intégration, nomination, titularisation, promotion :
titre exceptionnel et versement de certains candidats dans
les cadres des services sociaux (enseignement) ; en tête
Monsieur PATA (Jean Alphonse)

(régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-272 du 02 septembre 1967 modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de tout autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999 portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la décision du Conseil des Ministres du 12 mars 1992 ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

DECRETE :

Article 1 : Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement général, obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur des CEG stagiaire, indice 650, titularisés, promus exceptionnellement et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Dates de Titularisation et de promotion	Option	Observations
1-	PATA(Jean Alphonse) né le 23 juin 1958 à Brazzaville <i>Gm</i>	30 décembre 1988	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 p/c du 30-12-1989 - Promu au 2 ^e échelon, indice 780 p/c du 30-12-1991	Histoire – géographie	ACC= Néant ✓
2-	VOUVOU(Angé) né le 27 octobre 1963 à Kinkala <i>Gm</i>	31 décembre 1988	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 p/c du 31-12-1989 - Promu au 2 ^e échelon, indice 780 p/c du 31-12-1991	Anglais- français	ACC= Néant
3-	M'PANDZOU(Joël) né le 02 septembre 1958 à Soukou-Bouadi <i>Gm</i>	12 novembre 1988	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 p/c du 12-11-1989 - Promu au 2 ^e échelon, indice 780 p/c du 12-11-1991	Français- anglais	ACC= Néant
4 -	KOUZABA(Norbert) né le 30 octobre 1959 à Loudima <i>Gm</i>	09 janvier 1989	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 p/c du 09-01-1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 780 p/c du 09-01-1992	Français- anglais	ACC= Néant
5 -	MOUHOUEL(Didace) né le 18 octobre 1963 à Kindamba <i>Gm</i>	06 janvier 1989	- Titularisé au 1 ^{er} échelon, indice 710 p/c du 06-01-1990 - Promu au 2 ^e échelon, indice 780 p/c du 06-01-1992 <i>CE</i>	Anglais- Français	ACC= Néant <i>SC</i>

Gm

6-	 MAMPASSI MANZA Jean Pierre né le 05 février 1964 à Linzolo	30 décembre 1988	-Titularisé au 1 ^{er} échelon indice 710 p/c du 30 - 12 - 1989 - Promu au 2 ^e échelon, indice 780 p/c du 30 - 12 - 1991	Français - anglais	ACC=Néant
----	---	------------------	--	-----------------------	-----------

Article 2 : Cette titularisation, pour les besoins des droits à pension, prend effet du point de vue de la solde à compter de la date de signature du présent décret.

Article 3 : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie 1, échelle 2, 1^{ère} classe, 2^e échelon, indice 780 pour compter des dates respectives de dernière promotion, en application du décret n° 99 - 50 du 03 avril 1999 susvisé, ACC= Néant.

Article 4 : Conformément au décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, la promotion et le versement, ne produisent aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.



SDE

[Signature]

Gm

Article 5 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 17 juillet 2001

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le président de la République,

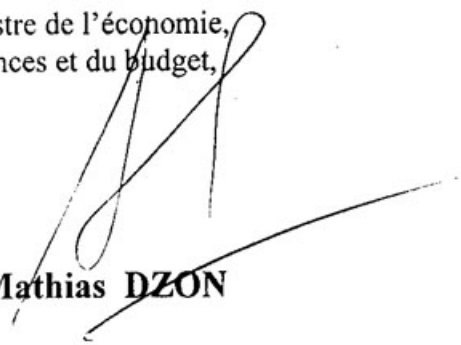
La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

Jeanne DAMBENDZET



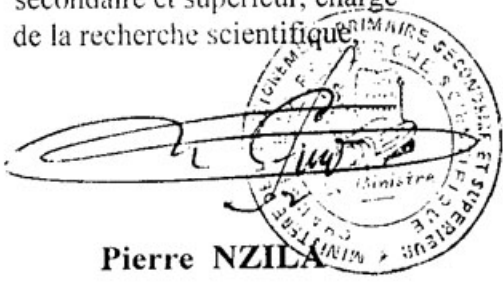
Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,

Mathias DZON



Le ministre de l'enseignement primaire,
secondaire et supérieur, chargé
de la recherche scientifique,

Pierre NZILA



Ampliatiions :

- JORC 1
- DGFP/DPME 3
- MFPRAPF/SST 3
- DGB 3
- DGCF 2
- MEPSSRS 2
- DPAA 6
- INTERESSES 6
- DOSSIERS 18
- SGC/BC 2/46

[Signature]